



Saint Germain du Salembre, le 11 juillet 2023

SOS Forêt Dordogne

37 rue de Puyguiller

24190 SAINT GERMAIN DU SALEMBRE

à

Monsieur le président du Conseil
Départemental

2 rue Paul Louis Courier

CS11200

24019 PERIGUEUX

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre projet d'instaurer une « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord », projet pour les bords de routes, jardins publics, collèges, et qui concerne 15 000 arbres.

Ce projet, placé sous l'appellation « Excellence Environnementale », sera piloté par le « Pôle Paysages et Espaces Verts » du Département, et vous souhaitez créer une Commission Départementale de l'Arbre qui réunira les acteurs publics, dont des associations.

Nous souscrivons à ce projet, mais il nous semble que concernant les arbres, l'Excellence Environnementale ne peut se réduire à l'esthétisme des jardins ou l'entretien du bord des routes.

L'Excellence Environnementale doit être avant tout porteuse de projets politiques lucides et courageux face aux enjeux écologiques d'aujourd'hui.

Nous devons faire face, ici et maintenant, à l'effondrement de la biodiversité et au dérèglement climatique. À ce titre, nous vous avons à plusieurs reprises interpellé sur la dégradation de nos forêts de feuillus en Périgord, dégradation due au développement de la gestion industrielle du bois, par le biais de coupes rases intégrales précédant une plantation de résineux. Ces coupes rases ont un impact écologique, hydraulique et paysager majeur sur notre territoire.

Ces coupes mécanisées non sélectives mêlant indistinctement toutes essences, tous diamètres, toutes classes d'âge et toutes qualités de bois n'ont plus rien à voir avec une gestion durable de la forêt.

Ce choix technique uniquement motivé par l'intérêt économique, pille nos forêts, la biodiversité, et engendre progressivement un massif forestier artificiel monospécifique dont les limites et les fragilités se manifestent de plus en plus cruellement.

Cette gestion purement mécanique de nos forêts les fragilise face aux tempêtes, aux incendies, aux insectes ravageurs, à l'érosion, et au final cette fragilité sera celle de l'économie de la filière bois toute entière.

La multiplication des chaudières à biomasse dans notre département fait craindre le risque de voir les coupes de nos forêts mélangées se développer de manière encore plus intensive dans un avenir proche, alors qu'à l'origine le bois énergie ne concernait que les déchets et sous-produits de l'industrie du bois.

Nous devons maintenir nos forêts patrimoniales par une gestion basée sur des pratiques sylvicoles raisonnées et adaptées en vue d'une production de bois d'œuvre et prioriser le bois énergie à partir de déchets et sous-produits de l'industrie du bois.

Ces impératifs écologiques, sociétaux, demandent une réflexion commune, réunissant les acteurs et usagers de notre patrimoine forestier. C'est pourquoi, à l'instar de la création d'une commission départementale pour la charte de l'arbre Dordogne Périgord, nous renouvelons notre proposition de créer un comité d'étude et de suivi scientifique et technique de la forêt et de la biodiversité à l'échelle départementale.

Lors des Assises de la Forêt de cette année, les acteurs présents, élus, industriels, scientifiques, associatifs, ont reconnu à l'unanimité la nécessité et l'urgence d'enrayer l'effondrement de la biodiversité.

Qui d'autre que vous peut être en mesure de fédérer ces attentes au niveau départemental ?

Un outil intéressant pour témoigner de l'intérêt que vous portez aux arbres est la déclaration des droits de l'arbre (https://www.arbres.org/docs/actualites/colloques_conferences/190321DECLA_DROITS-1.pdf) : nous vous invitons à la signer et à le faire savoir.

Nous nous tenons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le collège des co-présidents,

Jean Bernard

et

Pascale Moullet

